



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

**AVIS PUBLIC** est donné, par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur des services administratifs, des finances et trésorier de la Ville de Bromont, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1000-2012 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2013, a été préparé et déposé à mon bureau au 88, boulevard de Bromont à Bromont.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en 3 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

**Premier versement: 13 février 2013**

**Deuxième versement: 14 mai 2013**

**Troisième versement: 12 août 2013**

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **13 février 2013**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes a été effectué le 14 janvier 2013.

QU'un intérêt de 9% l'an sera chargé sur toutes les taxes et redevances imposées à compter de leur date respective d'échéance. Une pénalité de 0,5% du principal impayé sera ajoutée par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5% par année.

Donné à Bromont, ce 16<sup>e</sup> jour de janvier 2013

Richard Joyal, B.A.A., OMA

Directeur des services administratifs, des finances et trésorier